

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue de la Gazelle 50 - 58.
- Identité du demandeur : Alliance Bruxelloise Coopérative S.C.R.L. – Monsieur Laurent VANCLAIRE.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45945-2021 : Rénover 5 bâtiments de logements sociaux et aménager les abords.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones de parcs, zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)..

**Motifs principaux de l'enquête :**

Application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

Application de l'article 126§11 du CoBAT :

- dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **23/06/2021** et jusqu'au **07/07/2021** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>. (Ref. 16/PFD/1777204)

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 08 septembre 2021** à partir de 9 heures (horaire encore à déterminer)
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,  
Par ordonnance :

le 23/06/2021.

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°150/21)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : chaussée de Waterloo, à hauteur du Shopping Lorraine (entre les n°s 1384A et 1384I).
- Identité du demandeur : S.A. CODIFO - Madame Arielle GOLDBERG.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45768-2021 : remplacer des totems existants par un nouveau totem incluant deux écrans LED, double faces, placés dos à dos.

**Nature de l'activité :** commerce.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle et en liseré de noyau commercial  
PPAS : n°20 - Quartier du Fort-Jaco - AR du 22/06/1982  
PL : n°254 délivré en date du 06/01/1976.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 126§11,2° du CoBAT : demande de dérogation au Règlement communal d'urbanisme relatif aux enseignes et à l'embellissement des noyaux commerciaux :
  - article n°18 - Totems
- dérogation à l'article 19 2° du Titre VI du RRU (publicité non lumineuse sur les terrains bâtis en zones générale et élargie).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **23/06/2021** et jusqu'au **07/07/2021** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30 :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- Le **mercredi 08 septembre 2021** à partir de 9 heures (horaire encore à déterminer),
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 18/06/2021.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°151/21)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1250.
- Identité du demandeur : S.A. D'IETEREN IMMO - Monsieur Paul MONVILLE.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45782-2021 : édifier une enseigne de type totem scellé au sol comprenant deux fois quatre enseignes associées aux marques FÄRM, LES FILLES, L'INSTITUT et MEDI-MARKET.

**Nature de l'activité :** commerce.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle, en liseré de noyau commercial, en point de variation de mixité et le long d'un espace structurant.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 126§11,2° du CoBAT : demande de dérogation au Règlement communal d'urbanisme relatif aux enseignes et à l'embellissement des noyaux commerciaux :
  - article n°18 - Totems
  - article n°20 - Drapeaux
- dérogation à l'article 39 §2 du Titre VI du RRU (enseigne ou publicité associée à l'enseigne scellée ou posée sur le sol en zones générale et élargie).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **23/06/2021** et jusqu'au **07/07/2021** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30 :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- Le **mercredi 08 septembre 2021** à partir de 9 heures (horaire encore à déterminer),
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 18/06/2021.